

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0665^e** séance
tenue le **26 mai 2025**, à 14 h
à la salle Roger-Guillemin (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry
et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Marie-Josée Hébert ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : Michel Pecho ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella, Simon de Denus, Sylvie Dubois, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, Michel Janosz, Geneviève Saumier ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Langlois ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, Jean-François Bissonnette, Carl Chartrand-Lefebvre, José Côté, Denis deBlois, David Décary-Héту, Vasile Diaconu, Véronique Dubé, Marc André Éthier, Jean-Sébastien Fallu, Jean-Yves Frappier, Julie Gosselin, Jean-Philippe Gratton, Ahmad Hamdan, Daniel Jean, Fasal Kanouté, Noura Karazivan, Henri Thomas Kramer, Diane Lamarre, Audrey Laplante, Julie Lavoie, Jean Leclair, Solange Lefebvre, Roger Lippé, Anne Marchand, Sabine Mas, Marie-Ève Mathieu, Christian Nadeau, Antonio Nanci, Kalidou Ndiaye, Josette Noël, Martin Papillon, Alexandre Prat, Audrey Smargiassi, Guillaume Sutre, Eugene Syriani, Alexandre Thibodeau, Jacques Thibodeau, Olivier Vallerand, Bilkis Vissandjée, Frédéric Yvon ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Philippe Besombes, Caroline Daigle, Godefroy Desrosiers-Lauzon, Catherine Duprey, Françoise Guay, Barah Héon-Morissette, Najib Lairini, Philippe Lévesque-Groleau Gyslaine Samson Saulnier, Ann Claude Simoneau, Hocine Slimani ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Marcelin Joanis ; les représentants et les représentantes de la communauté étudiante : Sonia Bachelier, Frédéric Beaudet, Enrique Colindres, Alexis Collette, François Latendresse, Yasmeen Lazaar, Bruce Lubin, Isabelle Ouellette ; les membres indépendants : Jean-Marc Charron, Luc Granger, Nicole Trudeau ; les représentantes du personnel : Hélène Richard, Lynne Thuot ; les représentantes des cadres et professionnels : Nadia Catellier, Chloée Ferland-Dufresne, Charles Gaudreau, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Geneviève Bouchard, Sophie Langlois, Nicole Languérand, Jean-Frédéric Légaré-Tremblay, Marie-Eve Ouellet.

ABSENCES : la directrice de l'École Polytechnique : Maud Cohen ; le directeur de HEC Montréal : Federico Pasin ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Delphine Bosson-Rieutort, André Dallaire, Jean-Jacques De Bruycker, Pierrette Gaudreau, Gilles Gauthier, Ingrid Hall, Dyala Hamzah, Jean-Marie Hanssens, Ian Thomas MacDonald, Gilles Soulez, Mario Talajic ; un représentant et une représentante du personnel enseignant : Alain Vallières.

PERSONNES EXCUSÉES : un doyen : Hugo Ciaburro, le directeur de l'École d'optométrie : Jean-François Bouchard ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Alexandre Beaupré-Lavallée, Thomas Druetz, Rodney Knight, Amélie Maugère, Stéphane Molotchnikoff, Julien Riel-Salvatore, Samir Saul, Daniel Thirion, Han Ru Zhou.

<u>PRÉSIDENT</u> :	Daniel Jutras, recteur
<u>LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Me Myriam Mansour

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants

Sonia Bachelier, étudiante au premier cycle, Département de science politique, Faculté des arts et des sciences

Frédéric Beaudet, étudiant au premier cycle, Département de physique, Faculté des arts et des sciences

Alexis Collette, étudiant au premier cycle, Département de biochimie et médecine moléculaire, Faculté de médecine

François Latendresse, candidat à la maîtrise en sciences de l'information, Faculté des arts et des sciences

Yasmeen Lazaar, étudiante au premier cycle, École de criminologie, Faculté des arts et des sciences

Fins de mandat (au 31 mai 2025)

Les vice-recteurs

La vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation
Marie-Josée Hébert

Le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques
Jean-François Gaudreault-DesBiens

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de droit

Jean Leclair, professeur titulaire

Faculté de médecine

Jean-Yves Frappier, professeur émérite, Département de pédiatrie

Pierrette Gaudreau, professeure titulaire, Département de médecine

Julie Gosselin, professeure titulaire, École de réadaptation

Jean-Philippe Gratton, professeur titulaire, Département de pharmacologie et physiologie

Alexandre Prat, professeur titulaire, Département de neurosciences

Mario Talajic, professeur titulaire, Département de médecine

Jacques Thibodeau, professeur titulaire, Département de microbiologie, infectiologie et immunologie

Faculté des arts et des sciences

Jean-Sébastien Fallu, professeur agrégé, École de psychoéducation

Solange Lefebvre, professeure titulaire, Institut d'études religieuses

Ian Thomas Macdonald, professeur agrégé, École de relations industrielles

Amélie Maugère, professeure adjointe, École de travail social

Christian Nadeau, professeur titulaire, Département de philosophie

Martin Papillon, professeur titulaire, Département de science politique

Julien Riel-Salvatore, professeur titulaire, Département d'anthropologie

Faculté de médecine dentaire

Gilles Gauthier, professeur agrégé, Département de dentisterie de restauration

Faculté de pharmacie

Denis deBlois, professeur titulaire

Faculté de l'aménagement

Anne Marchand, professeure titulaire, École de design

Chargés de cours élus par et parmi les chargés de cours de la faculté

Faculté des arts et des sciences

Caroline Daigle, chargée de cours, Département de sciences biologiques

École de santé publique

Gyslaine Samson Saulnier, chargée de cours, Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé

Huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants

Jani Boyer, étudiante au premier cycle, Département de sciences biologiques, Faculté des arts et des sciences (Démission)

Méganne Joyal, étudiante au premier cycle, Département de communication, Département de science politique, Faculté des arts et des sciences (Démission)

Audréanne Matte-Landry, étudiante au premier cycle, Département de physique
Faculté des arts et des sciences (Démission)

Ness Teboul, étudiante au premier cycle, Département de sciences biologiques, Faculté des arts et des sciences (Démission)

Justine Wu, candidate à la maîtrise en sciences infirmières, Faculté des sciences infirmières (Démission)

Quatre membres élus parmi les cadres et membres du personnel professionnel, dont

Au moins un élu parmi les cadres et professionnels sur fonds spéciaux et de recherche

Charles Gaudreau, conseiller en communication, Vice-décanat exécutif, Faculté de médecine

Avis de décès

Faculté de médecine

Claire Allard-Dansereau, professeure agrégée de clinique, Département de pédiatrie,
14 mai 2025

Robert Duguay, professeur agrégé, Département de psychiatrie et d'addictologie,
20 avril 2025

Walter Verly, professeur titulaire, ancien directeur et fondateur, Département de biochimie
et médecine moléculaire, 9 mai 2025

Faculté des sciences de l'éducation

Sylvie Rocque, professeure honoraire, Département de psychoéducation et d'andragogie,
4 février 2025

Faculté de médecine vétérinaire

André Bisailon, professeur retraité, Département de biomédecine vétérinaire,
13 avril 2025

À l'invitation du recteur, Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0665-1 **ORDRE DU JOUR**
2025-A0021-0665^e-913

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. Marc-André Éthier présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2025-A0021-0665^e-913.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0664^e séance tenue le 28 avril 2025
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions
7. Rapport du Comité d'accompagnement de la planification stratégique
8. Rapports d'étape des présidentes et présidents des comités de l'Assemblée universitaire
9. UdeM engagement
10. Prochaine séance : Le 15 septembre 2025, à 14 heures
11. Clôture de la séance

AU-0665-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0664^e SÉANCE**
INTENSIVE TENUE LE 28 AVRIL 2025

M. Chabot précise qu'au bas de la page 3 du procès-verbal, il est mentionné « Mme Solange Damien » et un peu plus loin il est question de « Mme Lamy ». Il s'agit bien d'une erreur. Il s'agit de la même personne. Mme Damien n'était pas professeure, mais membre de l'Association des cadres et professionnels de l'Université de Montréal (ACPUM).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0663^e séance tenue le 28 avril 2025, tel que modifié.

AU-0665-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Charles Gaudreau, conseiller en communication à la Faculté de médecine et au vice-décanat exécutif du réseau universitaire intégré de santé, indique avoir soulevé une question lors de la précédente séance de l'AU en lien avec un courriel concernant une attaque par rançongiciel pour lequel un avis avait été envoyé par les Technologies de l'information (TI). Il avait été mentionné que des vérifications seraient effectuées concernant cet incident. M. Gaudreau souhaite obtenir un suivi à ce sujet.

Éric Filteau, vice-recteur à l'administration et aux finances, indique que l'incident résulte d'erreurs de manipulations des employés de TI qui auraient intégré certaines personnes dans le groupe qui n'auraient pas dû l'être. Il précise qu'une communication a eu lieu entre les Communications et les TI afin de corriger le tir pour les prochaines fois. La situation résulterait donc d'une erreur de manipulation humaine pour la liste et d'une erreur mécanique au niveau du suivi.

AU-0665-4 **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

AU-0665-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0665-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur débute son allocution sur la situation aux États-Unis ainsi que sur les éléments susceptibles d'affecter l'UdeM. Il confirme que c'est un sujet de préoccupation non seulement aux États-Unis, au Québec, mais également en Europe. Il arrive d'une mission en Belgique avec Valérie Amiraux, vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux, où ces enjeux sont au cœur des conversations des universitaires. À ce sujet, il annonce qu'il y aura une causerie au Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) le 28 mai 2025 sur la liberté académique, où quatre acteurs prendront la parole : Stéphane Pallage de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Sophie D'Amours de l'Université Laval (ULaval) et Alexandre Cloutier, président du réseau de l'Université du Québec (UQ) et le recteur. Il espère que cette causerie sera l'occasion d'expliquer aux acteurs à l'extérieur des communautés universitaires ce qui se passe et la raison pour laquelle il faut faire preuve de vigilance à toutes les instances particulièrement dans le contexte actuel où partout dans le monde des acteurs politiques menacent la liberté académique.

Le recteur poursuit en annonçant les inscriptions et les admissions des étudiants. Il précise d'emblée que les résultats énoncés en date de la séance ne seront pas nécessairement le reflet des admissions à l'automne. Ainsi, en date du 22 mai 2025, alors que

la période d'inscription s'est ouverte le 1^{er} mai et que plusieurs offres anticipées ont été effectuées par le Service des admissions, une hausse d'inscriptions s'élevant à 1597 est observable, ce qui constitue une hausse de 20,9 % des nouvelles inscriptions comparativement à pareille date l'année précédente. Cette hausse percole auprès de tous les cycles. Le recteur souligne par ailleurs un fait notoire, pas rencontré depuis longtemps, soit les collégiens et les collégiennes qui sont les grands responsables de la croissance des nouvelles inscriptions au 1^{er} cycle avec une hausse de 999 (40 %) comparativement à la même période l'an dernier. En ce qui concerne les nouveaux inscrits internationaux au 1^{er} cycle, le recteur énonce une légère baisse de 10 % comparativement à l'an dernier.

Du côté de la recherche, le recteur souligne que les résultats des concours 2025-2026 aux fonds de recherches sont très encourageants. Il souligne le travail de Mme Marie-Josée Hébert, vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, et de toute son équipe ainsi que celui des chercheurs et chercheuses. Relativement au Fonds de recherche du Québec (FRQ) – Société et culture, le recteur annonce que l'UdeM récolte 21 % des octrois, ce qui est exceptionnel. Relativement au FRQ-Nature et technologies, le recteur souligne plusieurs succès et met particulièrement en évidence celui de la relève professorale qui a obtenu cinq octrois sur huit, ce qui représente un taux de succès de 62,5 %. Ce résultat est sans commune mesure avec la moyenne provinciale qui est de 30 %. Pour ce qui est du FRQ-Santé, le recteur souligne un taux d'octroi de 53 %.

Du côté des résultats philanthropiques et des relations avec les diplômés, le recteur annonce de bonnes nouvelles. Il annonce des engagements et des dons uniques de 770 millions de dollars, ce qui se rapproche de l'objectif de 1 milliard de dollars. C'est le même ratio pour ce qui est des gestes significatifs des diplômés. À cet égard, le recteur rappelle qu'il y a deux objectifs, non seulement un objectif financier, mais un objectif de participation à la vie universitaire. Ainsi, 76 % de l'objectif de campagne a été atteint, ce qui se situe au-delà du temps écoulé dans la campagne qui est de 65 %.

Le recteur poursuit son allocution en soulignant la tenue des Grandes retrouvailles qui ont eu lieu du 7 au 10 mai 2025 qui avait pour objectif notamment de relancer la relation de l'UdeM avec ses diplômés. Il souligne le travail du vice-rectorat, mais aussi celui des unités, des facultés, des centres de recherche, des services administratifs de tous les ordres qui ont mis l'épaule à la roue pour assurer une organisation d'une trentaine d'événements pendant ces trois jours de grandes retrouvailles. Il y avait 7 000 participants sur 11 000 inscriptions alors que c'est seulement la troisième édition des retrouvailles. C'est un résultat franchement exceptionnel : même les universités qui ont un long parcours de relations avec leurs diplômés n'ont pas toujours autant de présences. À l'occasion de ces retrouvailles, il y a eu la tenue d'une grande conférence sur la montagne, animée par Isabelle Peretz et Léa Stréliski, sur le pouvoir de la musique et le cerveau, un grand concert public avec Mike Clay et les Trois Accords, qui a attiré 3 500 participants et des visites au campus de Saint-Hyacinthe, qui ont attiré plus de 1 700 visiteurs.

Le recteur rend ensuite compte de divers événements survenus depuis la dernière rencontre de l'assemblée universitaire, dont le neuvième colloque de réussite organisé par les Services à la réussite et à la vie étudiante (SVE) et le Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études (VRAEE), un magnifique gala de l'engagement étudiant, aussi

organisé par le SVE qui souligne l'engagement des étudiants et étudiantes sous toutes ses formes (bénévolat, projets pour la communauté, talents artistiques). Le recteur mentionne également l'exposition incontournable des finissants et finissantes de la Faculté d'aménagement de l'UdeM. Il décrit l'EFFA comme un lieu de création extraordinaire.

Le recteur mentionne aussi que l'UdeM continue de travailler sur ses relations avec les communautés limitrophes. Il mentionne notamment la table de Parc-Extension ; une table communautaire où l'UdeM joue un rôle important de rassembleur et de participant positif à la planification stratégique de ce quartier, en compagnie d'une centaine de participants, d'autres acteurs institutionnels, communautaires et des résidents.

Concernant les missions hors Québec, le recteur mentionne qu'elles se poursuivent. Il fait notamment état d'une table ronde sur les critères ESG ayant eu lieu à Toronto au début du mois de mai. Il mentionne aussi qu'une mission à Bruxelles et à Liège vient de se terminer. Le recteur rappelle que l'UdeM entretient des relations privilégiées avec certaines universités en Belgique, en particulier avec l'Université libre de Bruxelles (ULB). Cette dernière fait partie d'un consortium qui réunit l'UdeM et l'Université de Genève, un partenariat bien réussi et porteur qui perdure depuis maintenant plus de 10 ans.

Le recteur indique par ailleurs qu'il fera état dans une communication écrite qui pourra être consignée au procès-verbal des activités de diplomatie universitaire et scientifique.

Le recteur indique qu'il communiquera aussi au Secrétariat général les nominations pour qu'elles soient diffusées dans la communauté. Il souligne néanmoins la nomination de Catherine Régis, professeure titulaire à la Faculté de droit à titre de codirectrice du Programme de recherche de l'Institut canadien de la sécurité de l'IA au sein de l'Institut canadien de recherches avancées (CIFAR). Il souligne aussi la nomination de Malek Batal, professeur du Département de nutrition de la Faculté de médecine, à titre de membre du Comité d'experts sur la science autochtone et la souveraineté alimentaire du Conseil des académies canadiennes.

Du côté des distinctions et prix, le recteur souligne l'élection de Yoshua Bengio, professeur du Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre international de la National Academy of Sciences, l'une des plus prestigieuses organisations scientifiques au monde. Cette marque de reconnaissance souligne son rôle dans le développement de l'apprentissage profond et son engagement à l'égard d'une intelligence artificielle (IA) responsable.

Mme Amiraux et Mme Hébert ont été décorées de l'Ordre des Palmes académiques de la République française. Cette distinction, l'une des plus anciennes et des plus prestigieuses de France, honore des personnalités qui contribuent de façon exceptionnelle au rayonnement de la langue et de la culture françaises à travers le monde.

Trois professeurs de l'UdeM figurent parmi les 17 personnalités qui ont reçu l'ordre de Montréal. C'est la plus haute distinction honorifique de la ville. Il s'agit de Daniel Bichet, néphrologue au Département de médecine et au Département de pharmacologie et physiologie de la Faculté de médecine ; Laurent Mottron, professeur au Département de

psychiatrie et d'addictologie de la Faculté de médecine et Benoît Tousignant, professeur à l'École d'optométrie et à l'École de Santé publique.

Le recteur termine son allocution en soulignant le mérite du Dr David Bergeron, résident de 6^e année en neurochirurgie à la Faculté de médecine, qui est le premier Québécois et le premier Canadien depuis 1997 à recevoir la bourse Van Wagenen de l'American Association of Neurological Surgeons, qui va soutenir son projet de formation de cliniciens chercheurs à l'étranger.

AU-0665-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Mme Hébert rappelle que la Triennale de Recherche-crédation est toujours en cours et se termine au mois de juin 2025. La programmation est disponible sur son site web, avec tous les détails pour y participer.

Mme Hébert prend aussi un moment pour remercier les membres de l'AU ainsi que son personnel de soutien. Elle tient à rappeler que les débats ne doivent pas être pris comme une chose acquise, mais bien comme un privilège qui doit être chéri et défendu. Elle annonce qu'elle demeurerait une observatrice attentive des débats de l'AU et de la promotion de l'activité universitaire au sein de notre société, considérant que la présente séance de l'AU sera sa dernière.

AU-0665-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Enrique Colindres, représentant étudiant, demande si l'UdeM envisage d'entreprendre des démarches auprès des élus municipaux et de ses autres partenaires locaux pour explorer la possibilité de mettre en place un concept de boucle énergétique — comme celui mis en place à Ville Saint-Laurent — dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce dans le but de faciliter l'atteinte de ses propres objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), tels que mis de l'avant dans son Plan d'action de développement durable 2024-2029.

M. Filteau ne pense pas que ce soit une possibilité envisageable. Il précise que l'UdeM est déjà un gros joueur qui fournit de l'énergie à la Polytechnique et à d'autres éléments périphériques. Pour résoudre ses GES, l'UdeM a fait des investissements importants, notamment en installant une chaudière électrique dans la salle de la chaufferie, pour n'en nommer qu'un seul. C'est une partie de l'équation qui réduit au moins de 25 % des émissions de GES de l'UdeM, parce qu'autrement l'Institution chauffe au gaz naturel. En ce qui concerne des interventions externes, M. Filteau indique que la création de corridors serait très dispendieuse. L'UdeM priorise donc des interventions à l'interne pour réduire ses émissions. D'autres options vont également être explorées au fil des années comme le solaire. Cela demeure des investissements importants. La chaudière, à elle seule, a coûté 13 millions de dollars incluant une subvention de 2 millions de dollars du Québec. Considérant cela, M. Filteau

considère que les interventions à l'interne devraient être la façon de faire pour atteindre les objectifs de l'UdeM en matière de réduction des GES.

Roger Lippé, professeur titulaire au Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine, demande d'où proviennent les étudiants à l'origine de la hausse de 20 % de la clientèle envisagée. Il se demande si cette hausse s'explique par la présence d'une cohorte plus nombreuse au cégep ou par le climat politique aux États-Unis en lien avec le financement des universités américaines, qui inciteraient davantage d'étudiants à choisir l'UdeM.

Pascale Lefrançois, vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, explique que la hausse s'explique par la dynamique démographique actuelle, qui fait en sorte que les cohortes de collégiens sont naturellement plus nombreuses. D'ailleurs, l'UdeM se réjouit que ces étudiants choisissent l'UdeM alors qu'ils auraient pu en choisir une autre. Cette hausse est probablement le fruit d'efforts faits auprès des cégépiens. Cela dit, il se peut que le nombre des nouveaux inscrits plafonne plus vite cette année, car les offres ont été faites plus tôt ce qui explique d'ailleurs la prudence du recteur et la sienne à l'égard de la hausse constatée. Dans ce contexte, il faut maintenir la flamme des nouveaux inscrits afin d'éviter qu'ils ne soient séduits par d'autres universités.

Jean-Sébastien Fallu, professeur agrégé à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, s'interroge sur la nature des modèles de lettre de mandats et leur objectif que sa faculté a reçus en vue d'une discussion en assemblée départementale pour l'embauche de nouveaux professeurs. Ce sont des modèles de lettres très détaillés, avec des formulations génériques et impératives, parfois ambiguës suggérant par exemple qu'un professeur ou une professeure signant cette lettre doivent participer à la philanthropie, jouer un rôle de mentor auprès de futurs collègues, encourager, développer des collaborations interdisciplinaires, participer aux diverses activités scientifiques, sociales et communautaires organisées à l'université, organiser des colloques, symposium, conférences scientifiques au sein de l'université ainsi qu'à l'échelle nationale et internationale. Il y en a énormément. Cela lui paraît très prescriptif et large. Il a été assez surpris du contenu de ces modèles. Sa question s'inscrit aussi dans le contexte où il y a une convention collective qui encadre les tâches des professeurs et professeurs qui ne contiennent pas ces prescriptions.

François Courchesne, vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales, précise que ces lettres de mandats sont une initiative qui répond, entre autres choses, à un besoin, qui a été exprimé de façon répétée par les professeurs, de clarifier les attentes à l'égard de la carrière professionnelle et de la progression en carrière, menant à la promotion, à l'agrégation ou à la titularisation. Ainsi, le contenu de ces lettres de mandat ne sort pas du cadre de la convention collective alors qu'il renvoie à des éléments y étant expressément prévus. L'énumération peut paraître lourde et donner l'impression que l'on s'attend à ce que tout soit réalisé dans le premier six mois. Ce n'est évidemment pas le cas. Il s'agit d'une trajectoire de carrière. Cela permet de préciser les activités auxquelles le professeur et la professeure pourront s'investir dans le cadre de sa carrière, lesquelles constituent des marqueurs évidents et déjà utilisés pour des fins de promotion. En ce qui concerne la signature des lettres de mandat, aucune obligation n'est prévue à cet effet. Il s'agit uniquement d'éléments qui sont discutés entre les facultés, les départements et professeurs,

concernant la trajectoire que prend la carrière dès le départ et la manière dont elle évolue par la suite.

Frédéric Bouchard, doyen de la faculté des arts et des sciences, ajoute que l'exercice à la Faculté des arts et des sciences s'inscrit dans une démarche qui se veut au-delà de la faculté. C'était une manière de fournir des exemples du type de participation à la carrière académique, d'où la mention « notamment ». L'intention n'était pas de fournir une liste exhaustive. Il a également été souligné à plusieurs reprises que la démarche d'intégration et d'accueil à la communauté universitaire de l'UdeM demeurait variable d'une unité à l'autre. L'objectif était donc de transmettre des messages plus généraux à un ensemble élargi de professeurs. Il est à noter que cette remarque a été formulée sans que M. Bouchard ait le gabarit sous les yeux.

En complémentaire, M. Fallu indique que la lettre de mandat n'indique pas « notamment ». Au contraire, il y est indiqué que les éléments qui sont décrits le sont de façon non limitative.

Noura Karazivan, professeure titulaire à la Faculté de droit, aimerait savoir, dans le contexte politique aux États-Unis et des délais extrêmement longs de renouvellement de permis d'étude, s'il y a des étudiants internationaux qui ont des besoins d'accompagnement particuliers et si l'UdeM a mis en place des ressources pour les aider à faire le pont entre l'expiration du permis d'étude et le renouvellement, quand les délais sont imputables aux changements des politiques gouvernementales.

En ce qui concerne l'UdeM international, Mme Amiraux invite tous et toutes à se montrer extrêmement vigilants et à accompagner les étudiants dans le processus, car les erreurs de datations ou les fautes de genre sont fréquemment commises par les émetteurs à la fois des CAQ que des renouvellements de permis d'études.

Mme Lefrançois ajoute que la préoccupation principale de l'UdeM vise les étudiants actuellement inscrits et qui doivent demander un renouvellement. L'UdeM a tenté de mettre en place, en collaboration avec les facultés, un système où l'on informe les unités des personnes dont le CAQ va être échu sous peu et qui auraient intérêt à faire des démarches pour le renouveler s'ils n'ont pas terminé leurs études à temps. Le but étant de sensibiliser l'étudiant à faire ces démarches le plus tôt possible pour aller chercher son CAQ. Lorsque le délai d'émission dépend des autorités ministérielles, l'UdeM se trouve dans l'obligation d'attendre avec les étudiants. L'Université déploie tous les efforts possibles pour accommoder les étudiants qui sont dans des situations fâcheuses, en reconnaissant que l'allongement des délais est vraiment préjudiciable à un certain nombre d'entre eux.

Mme Amiraux précise aussi qu'il y a des ressources disponibles pour faire face à ces difficultés, notamment par l'entremise du secteur immigration de l'UdeM international, auquel il ne faut pas hésiter à s'adresser.

Marie-Ève Mathieu, professeure titulaire à l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique de la Faculté de médecine, souhaite rebondir sur la question de M. Lippé. Elle se questionne sur les étudiants à l'origine de la hausse de 20 %, ils s'en vont où et avec

quel soutien. En tant que représentante des professeures, elle exprime une préoccupation quant à l'impact de cette hausse sur le corps professoral, notamment en ce qui concerne le maintien de leurs objectifs de qualité, en recherche et en enseignement.

Le recteur répond que le chiffre vers lequel l'UdeM se dirige va être à peu près équivalent aux chiffres d'il y a 10 ans. Cette situation a incité à faire une réflexion vraiment sérieuse, unité par unité, département par département, faculté par faculté, pour déterminer la cohorte souhaitable et pour déterminer l'étendue des effectifs étudiants. Il s'agit d'un travail qui a été effectué au cours des deux dernières années, qui maintenant fait l'objet d'un suivi très serré. L'objectif, ce n'est pas la croissance à tout prix. Il faut chercher à avoir des cohortes qui sont adaptées aux ressources dont on dispose. La situation actuelle offre l'occasion d'attirer des étudiants et des étudiantes de grands talents sans miner les ressources ou porter atteinte à la capacité des facultés et des départements et d'offrir des programmes de qualité pour les étudiants et les étudiantes.

M. Filteau indique qu'il ne faut pas être trop préoccupé par la hausse de 20 %, car comme le soulignait Mme Lefrançois, elle ne reflète pas la réalité. La réalité sera celle observable en date du 30 septembre 2025, qui comprendra les effectifs étudiants réels qui seront appelés à fluctuer dans l'intervalle avec les inscrits, désinscrits et les étudiants internationaux qui n'auront pas leur permis. M. Filteau rappelle que le budget qui a été présenté reflète mieux l'ordre de grandeur de la situation.

En complémentaire, Mme Mathieu rappelle les contraintes de temps qui oblige parfois à prendre des décisions en fonction des ressources et du temps disponibles. Elle souligne que pour maintenir un leadership en recherche et enseigner avec rigueur aux étudiants qui seront présents, certains choix difficiles seront à faire. Elle mentionne notamment l'enjeu des dates de dépôt comme celle du 10 septembre, qui influencent la planification et les priorités. Elle conclut en rappelant que ces réalités fonctionnent souvent comme des vases communicants : c'est important de garder cet équilibre en tête.

Marie-Josée Aubin, professeure agrégée au Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine et au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique, souhaite obtenir la répartition des étudiants, par unité ou par faculté, à l'origine de la hausse de 20 %. Elle précise qu'il y a eu une très grande hausse du nombre d'étudiants en médecine, par exemple, et qu'il y a eu beaucoup d'efforts de la part de la faculté pour absorber ces nouveaux étudiants au premier cycle.

Mme Lefrançois indique qu'à la Faculté de médecine, en date de la séance, l'UdeM recense 667 nouveaux inscrits comparativement à 500 l'année dernière. Ces étudiants ne semblent toutefois pas issus du doctorat de premier cycle parce que les inscriptions ne sont pas encore terminées, voire commencées, alors c'est quand même une bonne nouvelle pour les autres programmes de la Faculté de médecine. Donc, la hausse au premier cycle de la Faculté de médecine n'est pas attribuable à la cohorte du doctorat de premier cycle en médecine.

AU-0665-7 **RAPPORT DU COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DE LA
PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

2025-A0021-0665^e-914

Carl-Ardy Dubois, doyen de l'École de santé publique et président du comité, et Jean-François Gaudreault-DesBiens, vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, sont invités à présenter le rapport du Comité d'accompagnement de la planification stratégique, conformément au document 2025-A0021-0665^e-914.

AU-0665-8 **RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS
DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

2025-A0021-0665^e-916, 917

Aucun commentaire.

AU-0665-9 **UDEM ENGAGEMENT**

2025-A0021-0665^e-915

Valérie Amiraux, vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux, est invitée à présenter UdeM Engagement, conformément au document 2025-A0021-0665^e-915.

Mme Amiraux invite les membres de l'AU à discuter de la définition d'« engagement » proposée et à tout le moins, à se prononcer par vote.

Julie Lavoie, professeure titulaire et directrice de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique de la Faculté de médecine, se questionne à savoir quelles étaient les réflexions en lien avec l'inclusion du Centre d'éducation physique et des sports de l'UdeM (CEPSUM) dans le cadre des activités pour la communauté auxquelles réfère la définition d'engagement. Pour elle, le CEPSUM représente un centre pour la communauté.

Mme Amiraux répond que les initiatives en kinésiologie ont été recensées dans le rapport. C'est d'ailleurs fait état dans le rapport, du moins dans la version qui existait en 2020-2021. Cela dit, Mme Amiraux explique que le CEPSUM est très présent dans leur réflexion sur les activités communautaires. Depuis juin 2020, le programme estival des camps d'été qui est coorganisé par le CEPSUM et le vice-rectorat aux partenariats communautaires et internationaux avec un système de boursiers du recteur à destination des quartiers défavorisés, puis sur des thématiques qui sont toujours en lien avec une expertise propre par l'université. Donc, il y a eu les fanfares organisées par la Faculté de musique et un camp d'été sur la communication scientifique l'an passé. Il y a aussi un camp sur les objectifs de développement durable et la lutte contre les insécurités alimentaires, toujours en lien avec une programmation qui est inscrite dans les activités du CEPSUM.

En complémentaire, Mme Lavoie souligne la position particulière qu'occupe le CEPSUM au sein de l'Université ce qui, selon elle, incite à une certaine préoccupation quant aux activités communautaires qu'il peut proposer, notamment dans un contexte de pression budgétaire.

Mme Amiriaux indique qu'elle est consciente de cette préoccupation et mentionne que c'est justement une des raisons ayant justifié la recherche d'un appui philanthropique, dans l'optique de libérer des ressources financières pour développer des projets.

Marie-Ève Ouellet, conseillère en stratégies communautaires au vice-rectorat aux partenariats communautaires et internationaux, ajoute qu'en plus des initiatives nommées par Mme Amiriaux, le CAP Campus travaille étroitement avec le CEPSUM notamment pour accueillir les élèves issus des communautés autochtones. Il y a déjà des liens formés entre les équipes.

Frédéric Beudet, représentant étudiant, indique que, selon lui, la définition d'engagement proposée s'apparente davantage à une affirmation de principe ou de mandat que d'une définition. Elle exprime la manière dont l'UdeM conçoit son engagement, mais sans véritablement préciser comment celui-ci se déploiera concrètement. Cette définition ne fait pas appel à des verbes d'action, ce qui laisse l'impression d'un texte à mi-chemin entre une définition et une déclaration d'intention. Il serait pertinent d'engager une réflexion collective à ce sujet. M. Beudet propose par ailleurs de débiter la définition par la formulation suivante :

« L'Université de Montréal définit son engagement comme [...] »

Geneviève Saumier, professeure titulaire à la Faculté de droit, suggère de revoir le terme définition, car, selon elle, le texte proposé correspond plus à un énoncé qui reflète le positionnement de l'UdeM à l'égard de l'engagement. Cela viendrait rejoindre un peu plus l'esprit du plan stratégique. Cela dit, elle comprend que l'objectif était de proposer une définition, auquel cas elle invite Mme Amiriaux à préciser ses objectifs face à une telle définition et ce qu'elle souhaite définir. Mme Saumier estime que la définition telle que proposée véhicule plusieurs messages. À titre d'exemple, si l'on retire la phrase du milieu qui porte sur l'ancrage dans les communautés, le texte ne perd pas son sens, mais il devient très vague. À cet égard, elle demande quelles sont les communautés qui sont visées par la définition, considérant que d'une part il est mentionné des besoins des collectivités et d'autres par des besoins des communautés. Il serait alors pertinent de préciser ces concepts.

Mme Aubin tient d'abord à saluer tous les efforts qui ont été faits pour aller positionner l'université en termes de responsabilité sociale et d'engagement auprès des communautés. Elle soutient la proposition, mais estime qu'elle a besoin d'être raffinée, notamment en explicitant les modalités qui vont être mises en place pour faciliter un processus de cocréation ; de véritables échanges entre les communautés et le milieu universitaire.

Julie Gosselin, professeure titulaire à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, trouve la démarche très pertinente. Elle estime que les notions de réciprocité et de pérennité mériteraient d'être intégrées à la définition proposée. En effet, dans le cadre de ses activités d'enseignement ou de recherche, l'université peut créer des services ou des attentes

au sein des organismes communautaires puis se retirer une fois les stages terminés, emportant avec elles les ressources mobilisées. Cette dynamique peut fragiliser la capacité des organismes à maintenir les services offerts. Bien qu'aucune suggestion précise ne soit formulée quant à la rédaction actuelle, ces deux concepts ont été particulièrement mis de l'avant par les organismes communautaires tout au long du symposium en 2024.

Diane Lamarre, professeure titulaire de clinique à la Faculté de pharmacie, demande s'il a été envisagé d'ajouter une dimension qui concerne l'implication auprès des personnes les plus vulnérables dans notre communauté. Il est possible de s'impliquer de différentes façons dans la communauté, mais il y a des gens qui ont des besoins particuliers, comme la jeunesse, les personnes âgées ou encore les personnes vulnérables en général. Mme Lamarre estime que la notion de responsabilité sociale à laquelle réfère la définition proposée devrait comprendre cette dimension-là. Elle rejoint par ailleurs le commentaire de Mme Gosselin sur la continuité. Il serait pertinent selon elle d'introduire cette notion dans la définition. À cet égard, elle indique qu'elle s'occupe d'une formation à l'université sur le pharmacien humanitaire et chaque étudiant a l'impression qu'il va pouvoir sauver le monde avec un cours d'un mois ou une application de quelques semaines. Or, lorsqu'une continuité est assurée avec humilité, en reconnaissant le travail déjà accompli et en s'appuyant dessus, les résultats obtenus pour les populations visées sont beaucoup plus tangibles.

Mme Guylaine Samson Saulnier, chargée de cours du Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé de l'École de santé publique, demande s'il est possible d'ajouter des précisions ou des clarifications à la définition proposée. Elle souligne que le but ultime mentionné, soit l'amélioration du bien-être des collectivités montréalaises, semble circonscrit à une région spécifique. Or, d'autres passages de la définition font référence à des collectivités de façon plus large, jusqu'à évoquer un niveau international. Elle estime que le saut entre l'échelle locale et internationale paraît important, d'autant plus que la proposition évoque également des collaborations avec neuf universités, dont certaines à l'échelle pancanadienne. Elle suggère donc de clarifier la portée géographique de la vision et des projets évoqués. Par ailleurs, elle appuie les commentaires précédents concernant l'important d'inclure la notion de réciprocité, en précisant qu'il s'agit de reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires, capables non seulement de recevoir, mais aussi de contribuer activement. Elle réitère également la pertinence d'intégrer la notion de pérennité dans la réflexion.

Fasal Kanouté, professeure titulaire au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, indique avoir une inquiétude qui a été atténuée par le terme expertise, mais demande si cela ne peut pas être davantage peaufiné. Elle estime que l'UdeM, comme milieu de savoir, doit se positionner par rapport à des demandes qui font science. Elle ne peut acquiescer à toutes les demandes des communautés, surtout dans un contexte où ces demandes peuvent être en conflit avec la science que représente l'université.

Françoise Guay, chargée de cours au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, suggère d'ajouter le libellé suivant pour intégrer la notion de réciprocité et de pérennité :

« L'Université s'engage à travailler avec les collectivités pour élaborer des réponses à leurs besoins. »

Jean-François Bissonnette, professeur titulaire au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, salue d'abord l'exercice de réflexion entamée par l'AU à l'égard de la détermination d'une définition d'engagement. Il questionne cependant ce que doit comprendre la notion de « responsabilité sociale ». Il demande si cette notion pouvait intégrer aussi une dimension d'autocritique qui prendrait en compte non seulement ce que l'université peut apporter aux communautés, mais aussi qu'elle peut éventuellement leur faire malgré elles de par la nature de ses activités. Il pense notamment à son empreinte sociale et écologique qui pourrait se traduire par sa contribution à l'embourgeoisement des quartiers où elle s'implante ou simplement à son empreinte carbone qui est liée aux déplacements internationaux des membres de sa communauté. Cette dimension pourrait ainsi couvrir les impacts plus négatifs des activités universitaires.

Mme Samson Saulnier propose de mandater Valérie Amiraux, afin qu'elle présente, lors de la prochaine séance de l'AU, une version modifiée de la définition d'UdeM engagement.

La proposition est dûment appuyée par Mme Lavoie.

AU-0665-10 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 15 septembre 2025, à 14 heures.

AU-0665-11 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 05.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 15 septembre 2025, délibération AU-0666-2